

# Charte

Réseau de centres de production, de distribution et de formations  
Pour un théâtre et un cinéma indépendant et de qualité

Proposé par Etienne Darcourt-Lézat

## Pourquoi ce réseau

### Hors du temps, dans notre temps

#### a. Production et diffusion de pièces de théâtre et de films

L'idée est de permettre et de favoriser l'émergence d'un théâtre et d'un cinéma de grande qualité et de le rendre accessible au niveau local. L'approche développée aussi bien dans le choix des textes et scénarios, leur conception et leur mise en scène vise à favoriser l'héritage culturel qu'il représente pour nos contemporains.

Sans être pompeux, moralisateur, dogmatique ou idéologique, il s'agit de faire revivre les traditions et ancrages culturels, sociologiques, politiques et historiques dans lesquels ces œuvres (passées ou présentes) ont été pensées.

Il s'agit, non pas tant de présenter ces textes dans un passé ancré et immuable, mais au contraire de rendre cet héritage vivant et parlant sans chercher nécessairement à le mettre au goût du jour.

L'idée est de donner une clé de compréhension de nos origines, de nos traditions, de notre présent pour mieux comprendre qui nous sommes, d'où nous venons et envisager l'avenir avec plus de sérénité et de foi dans celui-ci.

Il ne s'agit donc pas de chercher à être avant-gardistes, ni passéistes mais d'envisager la culture et les œuvres théâtrales ou de cinéma comme des passeurs du temps et des époques, pour y puiser des sources d'inspirations, d'émerveillement et d'évasion.

### Un projet qui monte en puissance dans le temps

L'idée centrale du projet et de réussir à réunir autour d'un lieu, des artistes (acteurs, comédiens, metteurs en scènes, compositeurs, techniciens, producteurs, directeurs de production, ingénieurs, peintres, coloristes, monteurs...) qui partagent ce même idéal par rapport à l'héritage culturel passé et cette même exigence de « passeurs » de notre époque.

## Points d'appuis au projet

### a) Un réseau de diffuseurs indépendants

L'idée est de regrouper des exploitants de « salles de spectacle » (dont la matérialisation peut être très variée : chapiteau, salle dans une grange, plein-air, hall, garage, dépendance...) et de les réunir dans le cadre d'une organisation. Chacun restant maître de sa programmation, il pourra être proposé par l'un des exploitants une idée de spectacle ou de film à diffuser au sein du réseau.

Cela aura pour avantage de permettre à des artistes de se produire sur plusieurs lieux dans le cadre de leur tournée ou distribution d'un film et ainsi de pouvoir rentabiliser leurs spectacles ou films.

Pour les exploitants, cela offrira la possibilité d'attirer et de fidéliser des troupes et compagnies de spectacles ou réalisateurs en proposant une diffusion plus large.

D'autres part, cette mutualisation possible d'une offre de spectacles permettra de faciliter la programmation des différents exploitants de salles.

Les diffuseurs resteront maîtres de leur programmation et pourront accepter librement une proposition de spectacle. Par ailleurs, ils seront également libres d'organiser leur spectacle dans leurs lieux selon leurs conditions et leurs responsabilités, notamment en termes de publicité, de prix, de fréquence.

### b) Des mises en production au sein de ce réseau

Les exploitants de salle auront également la capacité de produire, eux même des spectacles et de les proposer ensuite au réseau d'exploitants. En annonçant à l'avance leur projet de production, ils pourront ainsi évaluer un potentiel commercial, pour amortir les coûts de production et d'exploitation.

Pour que les conditions restent lisibles pour tous entre producteur/exploitant et les autres exploitants du réseau, une charte pourra être établie afin que toute validation d'un projet de spectacle en amont soit effectivement diffusée dans la salle. Cette charte définissant notamment, la répartition des recettes entre les exploitants et les producteurs.

Ce mode de production interne au réseau, aura aussi pour objectif de fidéliser les talents, de leur permettre de croître et d'avoir des lieux pour exprimer leurs arts.

c) Des résidences d'artistes, de recherche, de post-production et de formation

Afin de favoriser l'émergence des talents et des projets de qualité, il pourra être mis en place des centres d'accueil, de préparation et de formation aux métiers de la scène et du cinéma.

Ces centres viseront à alimenter la réflexion des artistes et de leur offrir des lieux pour que leurs idées puissent germer et croître.

Concrètement, il pourra s'agir de proposer des stages de formation ou formations professionnalisantes, ou encore un lieu de résidence et de production dans l'optique de l'écriture ou de la préparation d'un spectacle ou d'un film ou de sa post-production.

Cela pourra également être l'occasion de réunions d'échanges et de discussions pour partager des opinions et analyses sur notre société et sur des manières d'apporter des messages et/ou solutions porteuses d'espérance pour les gens.

Ces structures viseront notamment à attirer des artistes ou troupes venant d'un peu plus loin et qui pourront ainsi trouver localement un port d'attache.

Ces centres se voudront accueillants, conviviaux, et en même temps exigeants et rigoureux.

#### Qui peut établir un centre constitutif de ce réseau ?

- Producteurs indépendants
- Distributeurs indépendants
- Réalisateur ou metteurs en scène indépendants
- Formateurs indépendants
- Artistes ou techniciens du théâtre et du cinéma

Il est demandé à chaque centre de proposer au moins une de ces activités, voire plus : production, distribution, formation, post-production, hébergement dans le domaine du théâtre et du cinéma.

## Quelles sont les valeurs communes aux membres de ce réseau ?

1. Une éthique professionnelle qui passe par
  - a. Le respect de leur art et des moyens d'expressions liés au théâtre et au cinéma

Il s'agit de ne pas utiliser ces moyens d'expressions pour les détourner à des fins personnelles, d'intérêts particuliers mais davantage de s'inscrire dans le respect, l'historicité du théâtre et du cinéma comme des moyens d'expressions libres.

- b. Le respect des lois et des réglementations propres à leur pratique

Que ce soit pour les productions, les formations, les distributions ou l'hébergement, chaque responsable de centre s'engage à respecter les contraintes légales propres à chacune de ces activités. Il engage sa responsabilité personnelle et le réseau n'est pas impliquée dans cette gestion interne à chaque centre en cas de non-respect du cadre légal.

Toute entrave grave à ce principe peut entraîner l'exclusion d'un membre du réseau, par un vote majoritaire des autres membres du réseau.

- c. Le respect du public : des relations directes entre créateurs et les publics

Le réseau vise à renouer les relations entre les créateurs de théâtre et de cinéma et les publics par des relations et échanges directs. Ainsi, si les lieux des représentations des spectacles ne sont pas normés en termes de nature, ils se doivent d'être physique et de favoriser ces relations.

Internet n'est ainsi pas valorisé pour permettre une diffusion plus large des spectacles dans le cadre du réseau.

- d. Le respect des engagements entre partenaires : principes de cette charte, contrats

Chaque contrat signé par les producteurs, distributeurs, formateurs, hébergeurs et artistes doit être respecté. Tout non-respect de celui-ci est sanctionné par un vote des membres du réseau à la majorité après explication des défaillances éventuelles par l'un ou l'autre des parties prenantes du contrat. Les conséquences sont un rappel au règlement et une obligation d'honorer le contrat sous peine d'être exclu du réseau.

## 2. Une exigence de service et de qualité

### a. Une exigence de création

Aucun sujet n'est imposé aux initiateurs de projets. Chacun est libre dans le choix des projets qu'il souhaite développer au sein de son centre et aucune censure n'est établie au niveau de la distribution. Chaque centre reste maître de sa programmation. Toutefois, il est exigé de ne pas céder aux sirènes des idéologies destructrices du moment et d'avoir toujours à l'esprit la rigueur et l'honnêteté dans le choix des sujets et la façon dont ils sont traités. Il s'agit d'ouvrir les perspectives aux spectateurs et de leur proposer des projets relevés qui élèvent les cœurs et les esprits et non rabaisser le niveau. Les choix du style, des contenus et du genre sont libres.

### b. L'ouverture et le respect des artistes et créateurs au sens large qui s'impliquent dans les productions

Il s'agit d'accueillir les artistes de talents qui n'ont pas l'opportunité de s'exprimer dans d'autres réseaux plus conventionnels parce que justement, leur vision du monde n'est pas conforme à une doxa.

Il s'agit de proposer des conditions de rémunération qui prennent en compte le travail de chaque intervenant soit sous la forme de salaires, de cachets, ou de pourcentages sur recettes.

### c. Fidélisation des talents et des compétences en envisageant des passerelles entre les centres de formation et les productions et distributions.

Le recrutement des artistes sur des productions peut se faire directement par le producteur mais également via les centres de formation du réseau qui peuvent constituer un vivier d'artistes ou de techniciens qui pourront rejoindre les activités des différents centres sur les projets en production ou en phase de distribution, voire même en créant à leur tour leur propre centre dans une zone géographique non valorisée.

### d. La convivialité des rencontres et des échanges, la sécurité de l'accueil des spectateurs sont primordiales

Un point essentiel sur lequel le réseau veille est la convivialité des spectacles sur les lieux de distribution. Si les conditions de représentations peuvent être simples, il s'agit d'offrir des moments conviviaux autour de spectacles de qualité. A l'issue de ceux-ci, un temps d'échange est proposé pour le public autour d'un verre et de condiments pour faire de ces soirées des moments d'échanges et de rencontres.

Les conditions de sécurité, d'hygiène et d'assurance doivent être assurées par les organisateurs pour un bon accueil du public

### 3. Une autonomie de gestion des centres

#### a. Des choix de programmation libres mais engageant

Chaque centre propose ses productions aux autres membres du réseau. Celles-ci peuvent avoir été auto-produites par le centre ou bien venir d'un réalisateur-producteur extérieur au réseau dont le film est proposé, avec son accord, aux autres membres du réseau.

Si la programmation de chaque centre reste libre chaque responsable doit s'engager sur un nombre minimum de diffusions d'un film ou d'une pièce de théâtre, contractualisé entre le producteur et le distributeur.

Un pourcentage de partage des recettes est fixé, par exemple sur la base de 55-45% pour le distributeur avec des paiements à l'issue de chaque représentation en fonction des recettes engendrées et sur présentation des tickets vendus.

#### b. Des modalités d'action et d'organisation dans l'espace et le temps à l'initiative de chaque centre

Chaque centre reste autonome dans sa gestion quotidienne pour ses choix de programmation, la fréquence des représentations ou diffusions, ses projets de production en développement, ses recrutements d'artistes et de techniciens pour ses projets, le rythme et le contenu des formations. Les responsabilités qui découlent de ces choix seront à la charge des responsables de chaque centre.

L'idée, étant bien entendu, que les initiatives des uns et des autres sont profitables pour chacun mais également aux autres, dans un principe de mutualisation et de partages des moyens d'actions.

Par exemple, selon les spécificités de chaque projet, des artistes ayant des compétences recherchées peuvent être proposés par un centre aux autres centres, des moyens techniques ou logistiques peuvent être mis à disposition pour un tournage dans une zone géographique couverte par un centre (hébergement, artistes, matériel) pour permettre ainsi de réduire les coûts de production, et de faciliter les conditions de tournage de chaque projet développé par chaque centre.

Enfin, si le réseau se structure suffisamment et que la confiance est assez forte, des projets communs de plus grandes envergures pourront être envisagés par l'ensemble des responsables des centres, par une mutualisation des investissements, des ressources matérielles et humaines.

#### 4. Des modes d'actions simples

##### a. Franchise et simplicité des échanges entre responsables de centres

L'honnêteté et la franchise doivent guider les actions et paroles de chacun des responsables de centre. Sans elle, la confiance ne peut s'établir et perdurer dans le temps.

##### b. Simplicité des contrats qui garantissent et protègent chacun

Chaque relation entre les différents membres des centres du réseau est contractualisée selon des contrats types prédéfinis qui peuvent porter sur les relations commerciales entre

- Producteur -distributeur
- Producteur - hébergeur
- Producteur – centre de post-production
- Producteur – artistes -techniciens
- Formateur – artistes – techniciens

Il s'agit d'établir des contrats simples, lisibles et qui protègent les intérêts de chacune des parties impliquées dans le contrat tout en respectant les cadres réglementaires qui s'appliquent dans la zone géographique de chaque centre du réseau.

##### c. Des points d'étapes réguliers pour des partages et retours d'expériences

Dans un souci d'entreprendre une action commune et concertée, des points d'étapes mensuels sont établis avec un ordre du jour portant sur :

- Les projets finalisés
- Les projets en cours
- Les projets à venir
- Les axes de développement du réseau par de nouvelles cooptations de d'un nouveau centre par un vote majoritaire mais aussi de nouvelles actions communes
- La stratégie globale du réseau, son positionnement par rapport à la concurrence



- d. Un respect et une solidarité entre les différents gérants de centre : prise en compte des spécificités de chacun et des niveaux d'avancement/difficultés rencontrées propres à chaque centre.

La bienveillance est de mise entre les acteurs du réseau, par une prise en compte des différences de niveau d'avancement et de développement propre à chaque centre. Si l'efficacité du travail doit être un objectif, la spéculation sur les résultats et la rentabilité ne sont pas des critères discriminatoires.

Fait à :

Date :

Nom du centre :

Activités proposées :

Nom du responsable :

Signature